

**RÉPONSE À L'INTERPELLATION DE
MME LA CONSEILLERE CARINNE DOMINGOS ET CONSORTS
SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2025**

Réponse à l'interpellation N° 15-2025 « Comment la Ville de Pully compte-t-elle s'engager dans la mise en œuvre locale de la campagne fédérale - L'égalité contre la violence ? »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de la séance du 11 novembre 2025, les Conseillères communales Carinne Domingos et Isabelle Dauner Gardiol ainsi que le Conseiller communal Théodore Savary ont interpellé la Municipalité au sujet de l'annonce faite par la Confédération sur le lancement de la Campagne nationale de prévention contre les violences domestiques, sexuelles et de genre, intitulée « L'égalité contre la violence » le 11 novembre 2025.

La Municipalité y répond comme suit.

1. Contexte des interventions sociales dont la prévention contre les violences fait partie.

Un bref rappel du partage des tâches entre Canton et communes est un préalable nécessaire au développement des réponses que la Municipalité tient à donner aux interpellateurs.

Les tâches dévolues au Canton par le biais de la Direction générale de la cohésion sociale, et prévue notamment dans le cadre de la Loi sur l'action sociale vaudoise (ci-après LASV) incluent, entre autres :

- L'élaboration de préavis, d'analyses et de propositions dans le domaine de l'aide aux victimes, ainsi que pour la prise en charge des auteurs de violences, incluant la prévention du passage à l'acte et de la récidive.
- Le pilotage du dispositif cantonal de protection des victimes, incluant l'organisation du réseau d'aide, la coordination avec les services spécialisés et l'octroi des soutiens financiers aux organisations mandatées.
- La conduite d'actions de coordination cantonale entre les différents acteurs publics et privés concernés (écoles, santé, police, justice, institutions sociales).
- La mise à disposition d'outils, lignes directrices, programmes et ressources communes destinées à renforcer la prévention dans l'ensemble des communes du canton.
- L'octroi de subventions aux organismes spécialisés dans l'aide aux victimes et dans la prévention de la récidive des auteurs, afin de garantir un dispositif cantonal cohérent et efficace.

Les responsabilités communales en matière d'action sociale, d'accompagnement des personnes vulnérables et de prévention des situations de violence reposent notamment sur la

LASV, complétée par la Loi sur la sécurité publique (ci-après LSP), la Loi scolaire (ci-après LEO), la Loi sur l'accueil de jour des enfants (ci-après LAJE), la loi sur la protection des mineurs (ci-après LProMin) ainsi que les éventuels règlements communaux. Ces bases confirment le rôle de proximité des communes, responsables de l'accueil, de l'orientation, de la détection précoce et de la mise en œuvre de mesures locales de prévention en cohérence avec les dispositifs cantonaux. La Ville de Pully au-travers de sa Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique (ci-après DJAS) et ses partenaires sont actifs dans ces domaines dans la mesure de ses ressources financières et humaines, soit notamment :

- assurer un accueil social de proximité afin de faciliter un accès aux informations, aux prestations d'aide sociale et aux dispositifs de soutien ;
- orienter les personnes vulnérables vers les services spécialisés cantonaux ou partenaires ;
- identifier précocement les situations à risque, notamment par les professionnel·le·s en contact direct avec les enfants, les jeunes, les familles ou les personnes isolées ;
- déployer des actions locales de prévention, adaptées aux besoins de la population (enfance et jeunesse, familles, seniors, espace public, cohésion sociale) ;
- coordonner les réseaux locaux, incluant les écoles, les structures d'accueil de jour, les associations, les services de jeunesse et police ;
- assurer le suivi social dans les situations complexes, en lien avec les services cantonaux concernés ;
- mettre en place ou soutenir des mesures d'urgence lorsque cela s'avère nécessaire (accompagnement, sécurisation, relais vers des procédures cantonales ou judiciaires) ;
- garantir la formation continue des collaboratrices et collaborateurs communaux, en particulier dans les domaines de la prévention, de la détection et de l'intervention ;
- contribuer aux démarches cantonales de suivi, notamment par la transmission d'informations utiles, la participation aux évaluations et la mise en œuvre des politiques et recommandations.

Il est certain que la lutte contre les violences domestiques, sexuelles et de genre, est l'affaire de toutes et tous, individus comme autorités politiques, mais il faut se rappeler que les moyens financiers dans ce domaine sont -prioritairement- attribués au Canton.

A rappeler également, la participation de la Ville de Pully à la cohésion sociale du Canton de Vaud se monte à CHF 35'725'604.40 pour l'année 2023 et à CHF 38'495'528.00 en 2024.

2. Questions de l'interpellation

2.1 Quelles sont les actions de prévention qui ont été menées jusqu'à présent par la Ville de Pully ?

Comme rappelé précédemment, la Ville de Pully et ses partenaires assurent ses missions en matière d'action sociale, d'accompagnement des personnes vulnérables et de prévention des situations de violence dans la mesure du peu de moyens à sa disposition en matière de ressources financières et humaines.

Plus pratiquement, au cours de la dernière législature, la Municipalité a pu renforcer ou développer une politique au niveau de la prévention, notamment selon les axes distincts suivants :

- Au niveau « jeunesse », la DJAS au-travers des activités dispensées au Home-Ecole des Mosses a depuis longtemps véhiculé et sensibilisé les plus jeunes aux notions de vivre ensemble, de respect et travaillé sur les dynamiques de classes et les problématiques de harcèlement. Un travail de sensibilisation est mené depuis des années sur les violences physiques et verbales au sein des groupes d'élèves.

Un travail important sur ces thématiques est également mené dans les classes tout au long de l'année par un animateur chargé de prévention en milieu scolaire.

A cela s'ajoute le travail de prévention de l'équipe d'Espace Jeunes auprès des jeunes en les sensibilisant au travers d'échanges et en les orientant si nécessaire vers des organismes de prévention. L'équipe mène un travail de prévention, d'accompagnement socio-éducatif et de travail social de proximité, dans les locaux d'Espace Jeunes, dans les familles, dans la rue grâce au travailleur social de proximité, comme dans les écoles, portant notamment un message de tolérance zéro quant aux violences auprès des jeunes Pulliérons.

De plus en plus régulièrement, les équipes accompagnent, assurent en local ou orientent le suivi social dans le cadre de situations de violences qu'elles soient intrafamiliales, sexuelles ou de genre vers les partenaires cantonaux, le suivi de situations de violence intrafamiliales étant notamment de compétence cantonale et non communale.

- Création du secteur « affaires sociales » à la DJAS qui intervient directement dans certaines situations sociales délicates, voire critiques, notamment dans des situations reconnues de violence. Mise en place d'un réseau, collaboration avec le Centre médico-social tout comme avec le Centre social régional de Pully, permettant d'identifier et d'accompagner ces situations de violences.
- Soutien financier et logistique aux associations, notamment seniors, relations suivies avec l'Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants (EVAM), soutien financier aux cours de français donnés par Français en Jeu à la population migrante de la Commune, qui permettent de créer du lien, créant autant d'opportunités de sensibiliser certaines populations à risque.

Il faut néanmoins rappeler dans ce contexte que le budget attribué au soutien financier des associations a été diminué dans le cadre des mesures d'assainissement des finances communales.

2.2 Comment la Municipalité compte-t-elle mettre en œuvre localement la campagne « L'égalité contre la violence », en termes de communication et d'actions ?

Lors de sa séance du 22 octobre 2025, la Municipalité a pris connaissance du courrier de Mme la Conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider concernant le lancement de la campagne « L'égalité contre la violence ».

Globalement, la campagne a trois angles d'attaque :

- sensibiliser aux débuts de la violence ;
- encourager à parler de la violence ;
- informer sur les offres d'aide et de conseil.

Ainsi suite à ce courrier, le secrétariat de la Municipalité a commandé les flyers et les affiches officiels de la campagne, qui ont été distribués à l'ensemble des guichets de l'administration

dès le 11 novembre, date de fin de l'embargo demandé par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG). Les affiches illustrant la campagne ont également été placardées aux piliers publics ce même jour.

2.3 La Municipalité prévoit-elle une collaboration spécifique avec les services cantonaux, les associations locales, les structures d'aide aux victimes ou d'autres communes de la région pour améliorer la prévention et le repérage de situations de violence ?

Le délai entre le lancement de la campagne le 11 novembre 2025 et le dépôt de l'interpellation en date du 19 novembre, soit une semaine, est très court. Il est difficile dans ce contexte pour la Municipalité de se déterminer à ce stade sur la mise sur pied de collaborations spécifiques sur un programme fédéral s'étendant sur plusieurs années. Pour rappel : Phase 1 2025-2026 : destinée aux victimes de violence ; Phase 2 2026-2027 : destinée à l'entourage des victimes et au grand public ; Phase 3 dès 2028 : ciblant les personnes violentes ou potentiellement violentes, ou celles qui risquent de le devenir.

Néanmoins, compte tenu des collaborations déjà existantes notamment avec le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI), avec l'Association Stop Suicide, avec le Centre LAVI Lausanne, etc... la Municipalité va continuer à s'engager sans ambiguïté dans la lutte contre la violence sous toutes ses formes, avec les moyens à sa disposition : sensibilisation du personnel communal, soutien aux associations selon les moyens financiers accordés, collaboration et soutien pour la prévention avec les services de la Ville, ses partenaires, la Police Est Lausannois, maintien des relations étroites avec le centre EVAM sis sur le territoire communal, mise sur pied d'événements destinés à favoriser l'inclusion.

2.4 La Municipalité a-t-elle prévu des actions ciblées pour sensibiliser certains publics particulièrement à risque ou vulnérables (jeunes, personnes âgées, couples, personnes migrantes, LGBTIQ+, etc.) ?

Une fois encore, le délai extrêmement court entre le début de cette campagne et votre interpellation, ne permet pas à la Municipalité de venir vers vous avec un programme d'actions ciblées afin de sensibiliser certains publics particulièrement à risque ou vulnérables selon votre définition.

La Municipalité continuera à soutenir et à promouvoir son soutien aux publics particulièrement à risque comme elle le fait déjà :

- Jeunes : soutien aux activités dispensées au Home-Ecole des Mosses et au travail mené dans les classes par l'animateur chargé de prévention en milieu scolaire avec sensibilisation aux notions de vivre-ensemble, de respect, aux problématiques de harcèlement, de violences physiques et verbales.

Soutien au travail de prévention, de sensibilisation, d'orientation, d'accompagnement socio-éducatif et de travail social de proximité par l'équipe d'Espace Jeunes et par le travailleur social de proximité.

- Personnes âgées : soutien aux diverses associations actives dans la Commune, Quartiers solidaires, Club des Aînés, soutien aux événements tels que la Journée Internationale des Seniors du 1^{er} octobre, la soirée d'accueil des nouveaux retraités.

- Couples : collaboration dans la communication et la diffusion de l'information auprès des associations ou organisations en contact direct avec des couples, ou des personnes en situation de couple, comme ARC-Echange, Aide aux Victime de Violences en couple, Centre d'accueil MalleyPrairie, Bureau Information Femmes, ainsi que dans tous les guichets de l'administration communale qui accueillent les habitants au quotidien.
- Personnes migrantes : collaboration pour la diffusion de l'information que ce soit auprès de l'EVAM, comme d'autres associations œuvrant pour l'intégration et l'inclusion telles que « Français en Jeu », avec le matériel spécifique fourni par la Confédération.
- LGBTIQ+ : peu d'associations sont actives sur le territoire communal spécifiquement à l'attention de ce public. Néanmoins, la Municipalité s'engage, quant à elle, au quotidien, pour la défense et le respect des droits de tout un chacun.

2.5 Enfin, la Municipalité peut-elle informer le Conseil sur la manière dont elle entend suivre l'évaluation nationale annoncée par la Confédération et intégrer les résultats à ses politiques locales ?

Sur le site de la Confédération, et dans la communication officielle concernant le lancement de cette campagne de prévention, il est indiqué que « la campagne fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation régulière afin de mesurer ses effets et d'apporter des ajustements ciblés. »

Malgré notre sollicitation effectuée auprès de la Confédération, il ne nous a pas été possible d'obtenir plus d'informations, dans le délai imparti, quant aux modalités de cette évaluation régulière : Quels en seront les critères, à quel rythme ces évaluations auront-elles lieu, comment les éventuels ajustements sont-ils prévus ?

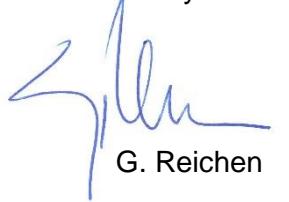
Toutefois, la Municipalité restera attentive aux évaluations établies par la Confédération et tiendra compte, dans la mesure du possible, des résultats de ces évaluations dans la définition de ses politiques locales.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu à l'interpellation de Madame la Conseillère Carinne Domingos et consorts.

Approuvée par la Municipalité dans sa séance du 3 décembre 2025.

Au nom de la Municipalité

Le syndic


G. Reichen

Le secrétaire


S. Cornuz

